

2 entreprises sur 3 sont potentiellement en infraction avec les nouvelles lois européennes sur la protection des données personnelles



Le règlement européen sur la protection des données personnelles confortant notamment le « droit à l'oubli », vient d'être approuvé de manière définitive. Cependant, 68 % des entreprises n'ont pas encore mis en place de plan complet et détaillé pour faire face aux conséquences...[Lire la suite]

Denis JACOPINI anime des conférences, des formations sur la mise en conformité CNIL, des formations sur la protection des données Personnelles et est régulièrement invité à des tables rondes en France et à l'étranger pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux obligations et moyens de se mettre en conformité avec le RGPD, futur règlement européen relatif à la Protection des Données Personnelles (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Plus d'informations sur notre page formations.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

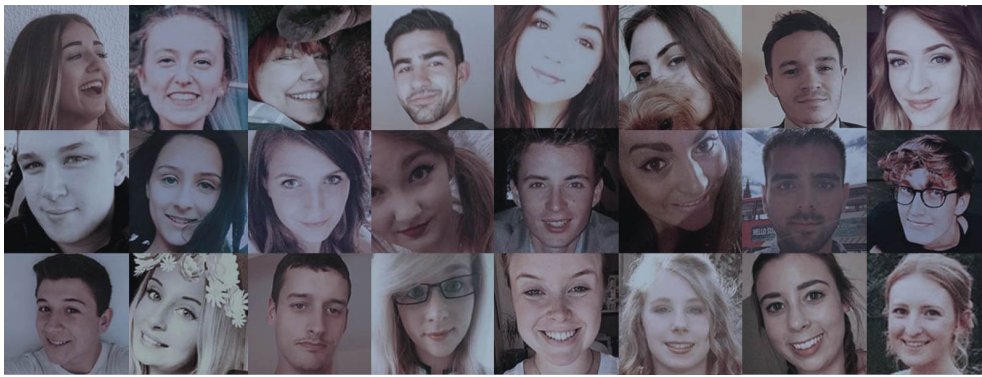
- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Une assurance auto voulait analyser le profil Facebook de ses assurés contre des bonus



Une
assurance
auto
voulait
analyser
le profil
Facebook
de ses
assurés
contre
des bonus

Selon la manière dont vous écrivez sur Facebook, vous pourriez payer votre assurance auto moins cher, parce qu'elle refléterait votre personnalité et, donc, la manière dont vous roulez. C'est en tout cas l'idée qu'a eu une société d'assurance mais ses plans sont aujourd'hui contrariés...[Lire la suite]

Denis JACOPINI anime des **conférences**, des **formations** sur la mise en conformité CNIL, des formations sur la protection des données Personnelles et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **obligations et moyens de se mettre en conformité avec le RGPD, futur règlement européen relatif à la Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Plus d'informations sur notre page formations.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Comment demander le retrait de votre image sur Internet ?



Vous constatez qu'une photo/vidéo de vous est diffusée sur internet sans votre consentement ? La CNIL vous explique comment exercer vos droits.

Une personne qui conteste la diffusion de son image sur un site web peut s'adresser soit au responsable de site en application du droit d'opposition prévu par la loi informatique et libertés, soit au juge en s'appuyant sur les principes du droit à l'image (obligation de recueil du consentement). Deux procédures existent : l'une dans le cas où vous souhaitez que le gestionnaire des droits de l'image supprime votre image, l'autre dans le cas où vous souhaitez demander au site de dépublier votre photo/vidéo. Vous pouvez effectuer ces demandes en parallèle.

« DEMANDER AU PHOTOGRAPHE LE RETRAIT D'UNE PHOTO AU NOM DU DROIT A L'IMAGE »

Situation type : « J'ai donné mon accord pour être pris en photo et ne souhaite plus voir ma photo en ligne aujourd'hui » Il faut bien dissocier la protection des données personnelles – champ qui relève de la loi informatique et libertés – du « droit à l'image », qui est en fait le droit à la vie privée prévu dans le code pénal **. Le « droit à l'image » permet à toute personne de faire respecter son droit à la vie privée. Un internaute pourra par exemple refuser que son image ne soit reproduite ou diffusée sur n'importe quel support sans son autorisation expresse.

Étape 1 – Assurez vous que cette photo permet de vous identifier

Étape 2 – Assurez vous que vous n'avez à aucun moment consenti à cette prise de vue

Le fait d'autoriser l'exploitation de votre image restreint votre capacité de contester sa diffusion ou sa réutilisation sauf si les termes de l'accord écrit ne correspondent pas au cadre prévu par la loi.

Forme de l'accord écrit : ce « contrat » passé entre le photographe/vidéaste est le plus souvent un engagement écrit daté et signé de votre part et qui vous demande votre consentement à être photographié/filmé et votre autorisation à ce que votre image soit diffusée et ce , dans un cadre bien précis : quels supports seront diffusées les photos ? Quels sont les objectifs de cette diffusion ? Sur quelle durée porte cette autorisation ? Pour en savoir plus ...

A noter : dans le cas d'images prises dans les lieux publics, seule l'autorisation des personnes qui sont isolées et reconnaissables est nécessaire. **Votre enfant est mineur ?** Soyez particulièrement vigilants à ce que le photographe vous demande une autorisation écrite parentale. Quelques modèles sont téléchargeables depuis le site eduscol.education.fr

Étape 3 (Facultative) – Contactez l'auteur de la diffusion

Dans le cas d'une initiative d'un particulier, il peut s'agir du photographe à l'origine de la photo ou de la personne qui a publié votre image. Dans un contexte plus professionnel (clip musical, spot publicitaire ...) il peut s'agir de l'organisme qui utilise ces images à des fins de communication. Si le photographe/vidéaste refuse de dépublier/flouter votre image, vous avez la possibilité de saisir le juge civil*/pénal** afin qu'il prononce des sanctions à l'encontre de l'auteur de la diffusion litigieuse. Vous disposez d'un délai de 3 ans à partir de la diffusion de l'image.

Les sanctions prévues en cas de non-respect

- * Sur le fondement de l'article 9 du code civil, « Chacun a droit au respect de sa vie privée »
- ** L'article 226-1 du code pénal punit d'un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende le fait de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.
- Par ailleurs, l'article 226-8 du code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait de publier, par quelque voie que ce soit, le montage réalisé avec l'image d'une personne sans son consentement, s'il n'apparaît pas à l'évidence qu'il s'agit d'un montage ou s'il n'en est pas expressément fait mention.

« JE SOUHAITE DEMANDER AU SITE DE DÉPUBLIER MA PHOTO »

Situation type « Je n'ai pas donné mon accord pour être pris en photo », « J'ai donné mon accord pour me faire photographier mais pas pour une diffusion en ligne... ».

Étape 1 – Assurez vous que cette photo permet de vous identifier ...

Dès lors qu'elle se rapporte à une personne identifiée ou identifiable, l'image d'une personne est une donnée à caractère personnel. Pour vous appuyer sur les droits prévus par la loi « informatique et libertés » vous devez prouver que l'on vous reconnaît.

Étape 2 – contactez le responsable du site sur lequel est publiée l'image

- **Écrire au site/réseau social/service en ligne pour lui demander de dépublier l'image.** « Conformément à l'article 38 de la loi informatique et libertés, je souhaite m'opposer à ce que cette image – qui constitue une donnée personnelle – fasse l'objet d'un traitement pour le(s) motif(s) suivant(s) (...) »
 - **Il est important d'indiquer les motifs légitimes** de votre demande d'opposition. Votre courrier doit être signé et vous devez préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse de l'organisme.
 - **Joindre un justificatif d'identité.** Votre demande doit – en principe – être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Attention, le responsable du fichier ne doit pas vous demander des pièces justificatives disproportionnées par rapport à votre demande.**Remarque :** Le droit d'opposition est un droit personnel ! Vous ne pouvez en aucun cas exercer ce droit au nom d'une autre personne sauf les cas de représentation de mineurs ou de majeurs protégés.
- ### Étape 3 (facultative) – Si la réponse n'est pas satisfaisante
- Si aucune réponse satisfaisante n'a été formulée par le site sous deux mois, contactez la CNIL, via son formulaire de plainte en ligne, en n'oubliant pas de joindre une copie des démarches effectuées auprès du site.
 - Vous avez également la possibilité de saisir une juridiction.

Situations particulières

Usage domestique. La loi « informatique et libertés » ne s'applique pas pour l'exercice d'activités purement personnelles ou domestiques. Par exemple, la photographie d'un parent ou d'un ami prise depuis un smartphone puis diffusée à un nombre limité de correspondants sur un site dont l'accès est restreint, ne rentre pas dans le champ de compétence de la CNIL.

Usage artistique. La publication de photographies de personnes identifiables aux seules fins d'expression artistique n'est pas soumise aux principales dispositions de la loi informatique et libertés.

Droit à l'oubli des mineurs. L'article 40 modifié de la loi informatique et Libertés – au même titre que futur Règlement européen sur la protection des données – consacre un droit à l'oubli spécifique pour les mineurs. Un internaute âgé de moins de 18 ans au moment de la publication ou de la création d'un compte en ligne peut directement demander au site l'effacement des données le concernant et ce, dans les meilleurs délais. En pratique, si le responsable de traitement n'a pas effacé les données ou répondu à la personne dans un délai d'un mois, la personne concernée peut saisir la CNIL. Des exceptions existent, notamment dans le cas où les informations publiées sont nécessaires à liberté d'information, pour des motifs d'intérêt public ou pour respecter une obligation légale.

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI anime dans toute la France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Carole Maréchal, Telehouse France : La protection des données, un enjeu au cœur des problématiques des datacenters et prestataires Cloud



Selon IDC, 8,6 millions de datacenters auront fleuri dans le monde à l'aube 2017. Usines des temps modernes, les datacenters abritent les données de nombreuses entreprises. Comment les protéger ? La sécurité des données est aujourd'hui un des enjeux majeurs des hébergeurs...[Lire la suite]

mise en conformité CNIL, des formations sur la protection des données Personnelles et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **obligations et moyens de se mettre en conformité avec le RGPD, futur règlement européen relatif à la Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Plus d'informations sur notre page formations.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Nouvelles menaces informatiques et évolution

des protection



Destinés au grand public, ESET Internet Security et ESET Smart Security Premium apportent 5 nouvelles fonctions.

« Le tout nouveau produit ESET Internet Security vient s'ajouter à notre portefeuille de produits primés et offre aux utilisateurs les meilleures fonctionnalités en matière de détection, de vitesse et de convivialité. Ces nouveaux produits ajoutent à nos protections multi-couches existantes un ensemble de fonctionnalités centrées sur la protection de la vie privée » explique Eduard Kesely, Product Manager chez ESET.

ESET Internet Security, une protection optimale

ESET Internet Security s'adresse aux utilisateurs nécessitant une protection complète. Aux couches de sécurité déjà disponibles dans l'antivirus, s'ajoutent 3 nouvelles fonctionnalités :

- La protection contre les attaques par script.
- La protection Webcam qui signale les processus et les applications qui tentent d'accéder à la webcam de l'utilisateur et permet de les bloquer.
- La protection du réseau domestique qui permet à l'utilisateur de connaître l'identité des appareils connectés.

ESET Smart Security Premium, un produit haut de gamme

ESET propose un nouveau produit haut de gamme, ESET Smart Security Premium, destiné aux utilisateurs avancés et TPE. En plus des trois fonctionnalités ci-dessus, ESS Premium propose :

- Un gestionnaire de mots de passe.
- Le chiffrement des données pour les protéger en cas de vol ou de perte.

ESET cumule 3 récompenses prestigieuses : Pour la 98ème fois, ESET reçoit le prix VB100. De plus, il est le seul éditeur à avoir détecté 100% des menaces lors du test SE Labs (produits grand public) catégorie protection anti-malware. Enfin, le test réalisé par AV-Comparatives sur la protection anti-spam révèle qu'ESET est le N°1 haut la main.

La gamme ESET destinée aux particuliers, en plus de améliorations citées, couvre toujours macOS®, Android™ (antivirus et contrôle parental) afin de protéger l'intégralité de la famille.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des fonctionnalités de nos produits sur <https://www.eset.com/fr/>

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI anime dans toute la France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Faille de sécurité pour le PARTI SOCIALISTE – Avertissement Public de la CNIL



Le 26 mai 2016, la CNIL a été informée de l'existence d'une faille de sécurité entraînant une fuite de données sur le site du Parti Socialiste. Lors d'un contrôle en ligne réalisé dès le lendemain, la CNIL a constaté que les mesures garantissant la sécurité et la confidentialité des données des primo-adhérents du PS étaient insuffisantes.

Les contrôleurs de la CNIL ont en effet pu accéder librement, par la saisie d'une URL, à la plateforme de suivi des primo-adhésions au Parti Socialiste effectuées en ligne. Ils ont notamment pu prendre connaissance des éléments suivants : nom, prénom, adresses électronique et postale, numéros de téléphone fixe et mobile, date de naissance, adresse IP, moyen de paiement et montant de la cotisation de certains adhérents.

Cette faille avait été rendue possible par l'utilisation d'une technique non sécurisée d'authentification à la plateforme. Elle a concerné plusieurs dizaines de milliers de primo-adhérents.

Alerté le même jour par la CNIL de cette faille, le PS a immédiatement pris les mesures nécessaires pour y mettre fin.

Un second contrôle réalisé cette fois dans les locaux du PS le 15 juin 2016, destiné à comprendre les raisons de la faille, a permis de constater que les mesures élémentaires de sécurité n'avaient pas été mises en œuvre initialement. En effet, il n'existait pas de **procédure d'authentification** forte au site ni de **système de traçabilité** permettant notamment d'identifier l'éventuelle exploitation malveillante de la faille.

Le contrôle a aussi permis de constater que le PS conservait sans limitation de durée les données personnelles de la plateforme, ce qui avait accru la portée de la fuite de données. La base active contenait des demandes d'adhésion effectuées depuis 2010 qui auraient dû a minima être stockées en archive.

En conséquence, la Présidente de la CNIL a décidé d'engager une procédure de sanction en désignant un rapporteur. La formation restreinte de la CNIL a prononcé un avertissement public car elle a estimé que le Parti Socialiste avait manqué à ses obligations :

- de veiller à la sécurité des données à caractère personnel des primo-adhérents, en méconnaissance de l'article 34 de la loi Informatique et Libertés ;
- de fixer une durée de conservation des données proportionnelle aux finalités du traitement en méconnaissance de l'article 6-5 de la loi Informatique et Libertés.

Enfin, la formation restreinte a décidé de rendre publique sa décision en raison de la gravité des manquements constatés, du nombre de personnes concernées par la faille et du caractère particulièrement sensible des données en cause qui permettaient notamment d'avoir connaissance de leurs opinions politiques.

Pour en savoir plus

Délibération de la formation restreinte n°2016-315 du 13 octobre 2016 prononçant un avertissement à l'encontre du PARTI SOCIALISTE

[PDF-312.22 Ko]

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI anime dans toute la France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

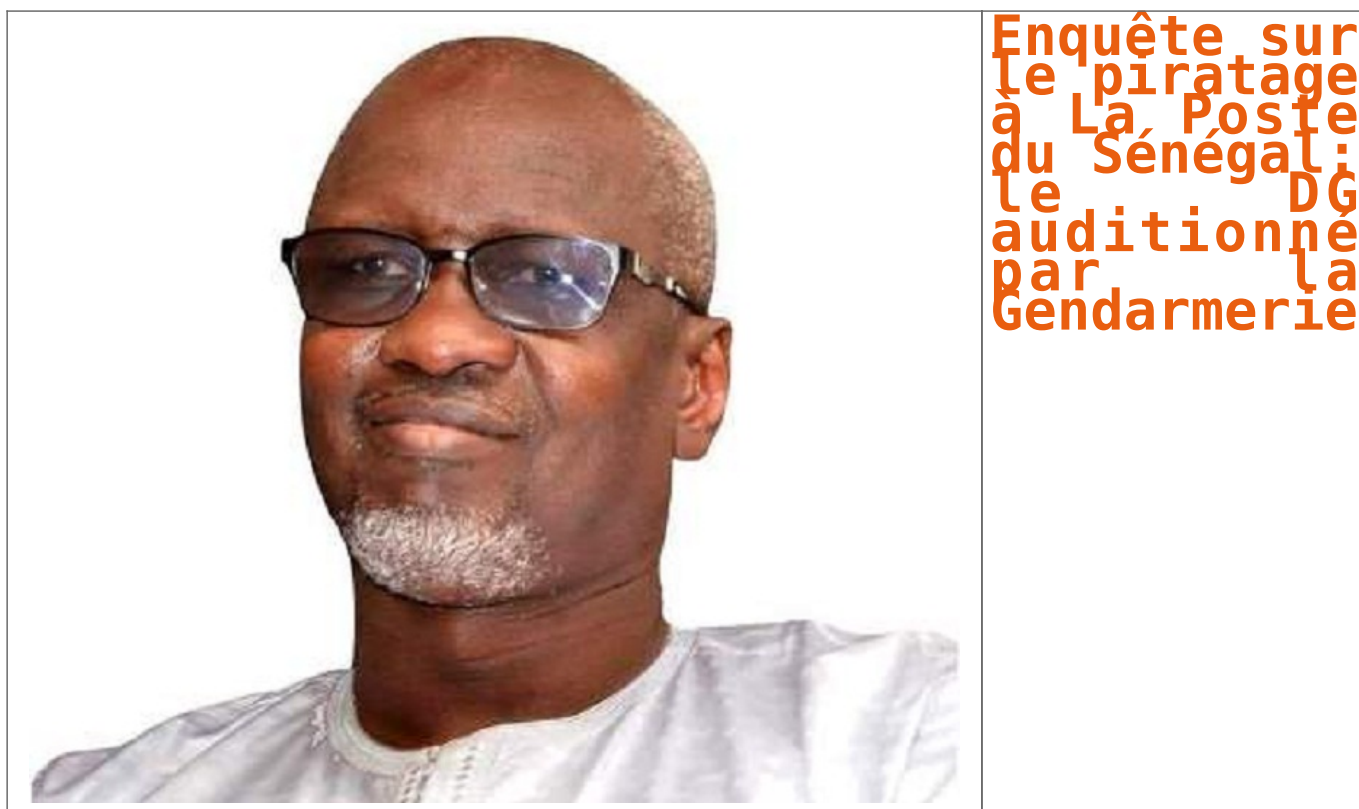
- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Enquête sur le piratage à La Poste du Sénégal: le DG auditionné par la Gendarmerie



L'enquête sur le piratage de la plate-forme de transfert d'argent de la Poste se poursuit. Après avoir entendu plusieurs responsables de la boîte, la section de recherches de Colobane (Dakar) a reçu hier dans ses locaux le directeur général, Ciré Dia. D'après le quotidien sénégalais L'Observateur qui donne l'information dans sa livraison du jour, un important arsenal technique a été mis à contribution pour remonter la filiale.

En s'introduisant dans le système de transfert international du réseau, les cybercriminels avaient emporté près de 400 millions de francs CFA. Un coup dur pour la société qui traverse actuellement des moments difficiles selon L'Enquête qui fait état de problèmes de recouvrement des montants dus par les sociétés de transfert d'argent au groupe, des montants estimés entre 4 et 5 milliards CFA.

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI anime dans toute la France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Enquête sur le piratage à La Poste du Sénégal: le DG auditionné par la Gendarmerie hier | CIO MAG

Cloud Microsoft – Les Etats-Unis bien décidés à accéder à des données en Europe

Cloud Microsoft – Les Etats-Unis bien

Législation : Le gouvernement US estime être en droit d'exiger de Microsoft qu'il livre les données d'un utilisateur étranger stockées sur un serveur en Irlande. Un tribunal avait dit non, mais le Département de la Justice revient à la charge....[Lire la suite]

Denis JACOPINI anime des **conférences, des formations** sur la mise en conformité CNIL, des formations sur la protection des données Personnelles et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **obligations et moyens de se mettre en conformité avec le RGPD, futur règlement européen relatif à la Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Plus d'informations sur notre page formations.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

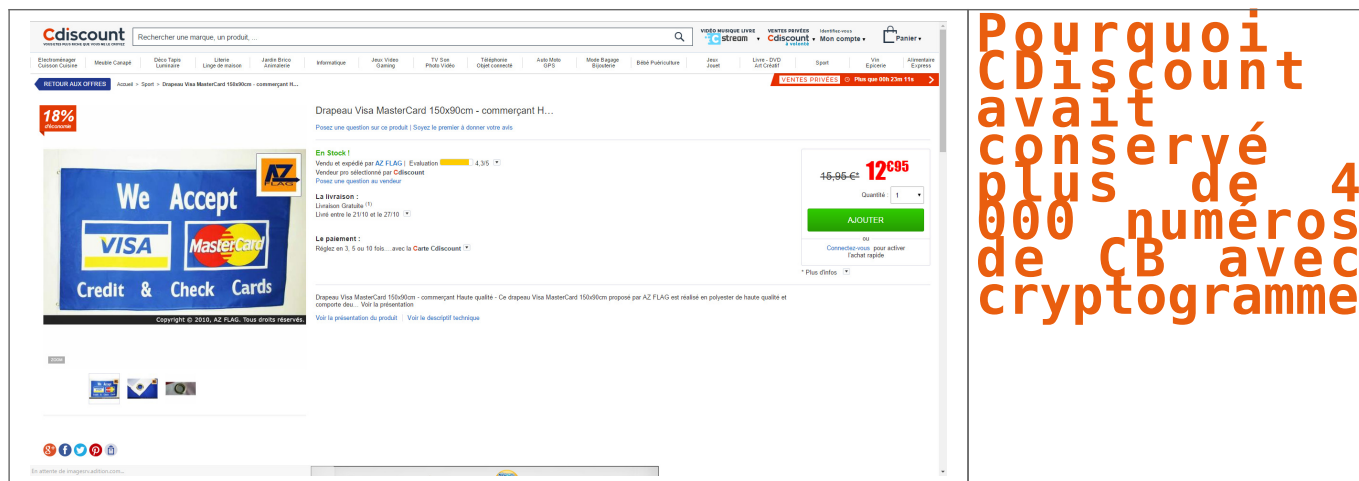
- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

**Pourquoi CDiscount avait
conservé plus de 4 000
numéros de CB avec
cryptogramme**



La Cnil a mis en demeure CDiscount après la découverte d'une dizaine de manquements à la loi Informatique et Libertés, dont la conservation en clair de numéros de cartes bancaires sur une base de données. La faute d'un sous-traitant, a tenté de se défendre le site e-commerce...[Lire la suite]

Denis JACOPINI anime des **conférences**, des **formations** sur la mise en conformité CNIL, des formations sur la protection des données Personnelles et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **obligations et moyens de se mettre en conformité avec le RGPD**, futur règlement européen relatif à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Plus d'informations sur notre page formations.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

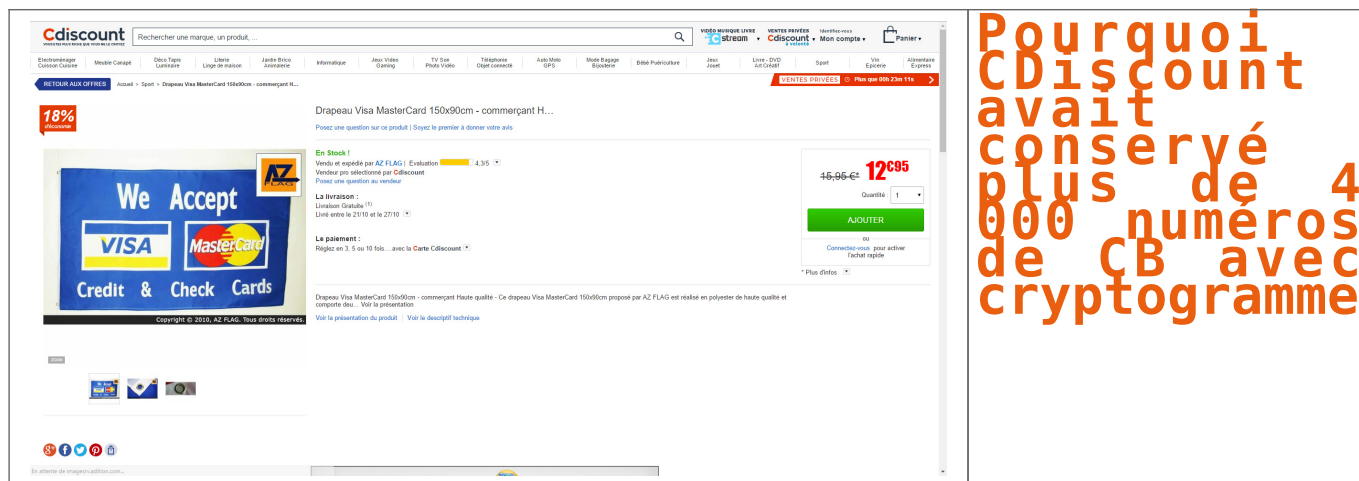
- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

**Pourquoi CDiscount avait
conservé plus de 4 000
numéros de CB avec
cryptogramme**



La Cnil a mis en demeure CDiscount après la découverte d'une dizaine de manquements à la loi Informatique et Libertés, dont la conservation en clair de numéros de cartes bancaires sur une base de données. La faute d'un sous-traitant, a tenté de se défendre le site e-commerce...[Lire la suite]

Denis JACOPINI anime des **conférences**, des **formations** sur la mise en conformité CNIL, des formations sur la protection des données Personnelles et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **obligations et moyens de se mettre en conformité avec le RGPD**, futur règlement européen relatif à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Plus d'informations sur notre page formations.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article